



CTL

COMITÉ TECHNIQUE LOCAL
du 23 février 2016

e-mail : fo.drifip44@dgfip.finances.gouv.fr

Compte-rendu



02 40 20 76 56

MOTION LIMINAIRE

Madame la Présidente

L'actualité économique et sociale en France a de quoi fortement inquiéter. Ce n'est certes pas nouveau mais cela empire : toutes les conditions sont aujourd'hui réunies pour créer une situation explosive.

Le chômage ne diminue pas et les chiffres de la croissance n'affichent qu'une bien timide reprise, au regard des cadeaux consentis aux entreprises en matière de fiscalité et de cotisations sociales.

Le Président de la République a présenté son plan de résorption du chômage constitué, entre autres, de nouveaux allègements de cotisations sociales pour les employeurs.

Ainsi, le Crédit Impôt Compétitivité Emploi (CICE) qui n'a fait l'objet d'aucun bilan d'efficacité en matière de création d'emplois, et pour cause ! serait transformé en allègement pérenne des cotisations sociales des entreprises.

L'ensemble des mesures envisagées coûtera 2 milliards d'euros financés par des économies budgétaires supplémentaires.

Pat ailleurs, le projet de loi de réforme proposé par la Ministre du Travail est une attaque sans précédent du code du travail qui risque bien d'être le catalyseur de l'exaspération des Français.

Autre sujet d'agacement : le projet de retenue à la source qui risque de peser lourdement sur les recettes de l'État. Loin de constituer une véritable réforme fiscale, ce projet est triplement suicidaire : pour les citoyens, pour les agents et les missions.

Coté Fonction Publique, rien de plus rassurant avec notamment les méfaits liés au protocole PPCR (Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations) passé en force, par le 1er ministre : la ministre de la Fonction Publique n'a rien de mieux à proposer aux organisations syndicales de fonctionnaires, qu'une mesure symbolique dans le cadre du premier rendez-vous salarial depuis 2010. Pour autant, le dévouement et la conscience professionnelle des agents publics n'ont jamais été aussi soulignés que depuis les attentats terroristes.

Face à l'exigence d'une nette revalorisation du point d'indice, et de l'arrêt des suppressions d'emplois, la Ministre de la Fonction publique répond, pour solde de

tout compte, par sa carte de vœux aux usagers « Dites leur merci » avec un papillon détachable de remerciement à adresser aux fonctionnaires.

Cette initiative, autant démagogique que ridicule est une nouvelle provocation insupportable !

La prolongation de l'état d'urgence ne peut constituer la seule réponse de nos dirigeants. Les créations d'emplois dans les administrations dites sécuritaires ne justifient en rien la poursuite des suppressions d'emplois à la DGFIP.

FO estime au contraire que la DGFIP a un rôle déterminant à jouer dans la lutte contre le terrorisme, le blanchiment et l'évasion fiscale. En effet, les services de la DGFIP déjà laminés par le rouleau compresseur de la démarche stratégique, subissent encore 2 135 suppressions d'emplois pour 2016, soit 54% des emplois supprimés quand la DGFIP ne représente que 6 % des effectifs de la Fonction Publique d'État.

C'est le moment que choisit le Directeur Général pour prendre l'initiative d'installer des micro-ordinateurs de réforme en bornes de libre accès pour les anciens bénéficiaires de la PPE dans les centres des Finances publiques les plus fréquentés.

Cette décision en générant un flux supplémentaire d'usagers dans les services accroît la dégradation des conditions de travail et d'accueil déjà inacceptables.

Le résultat de la grève du 26 janvier témoigne du malaise profond des personnels dans les services, et constitue un coup de semonce que notre Directeur Général aurait tort d'ignorer. Le malaise est encore plus profond pour certains, comme les agents en SIE actuellement avec les anomalies sur les appariements de janvier. C'est encore plus vrai pour nos collègues des SIE nantais restructurés pour qui les dysfonctionnements dus à la réécriture des dossiers ont amplifié le phénomène. Le retour à la normale, normale de plus en plus pénible à supporter, ne se fera pas avant de nombreux mois : 1 an ? Ou 2 ?

Nous ne pouvons pas conclure sans évoquer les agents de Vierzon qui sont toujours en grève illimitée et ce, depuis le 19 janvier. Nous leur apportons notre entier soutien.

Leurs revendications sont légitimes.

Elles sont celles de tous les agents de la DGFIP qui a force d'exaspération pourraient bien ne plus rien avoir à perdre et ne voir plus aucune autre solution que cette même grève illimitée. **Les élus FO DGFIP 44**



Les élus **FO DGFIP 44** : Chrystelle TONNELIER – Agnès GUIBERT - M-Claire DOMINICI – Sophie LAINE

FO DGFIP 44 : 4 Quai Versailles BP 93503 44035 Nantes 02 40 20 76 56 (Versailles) 02 40 74 03 87 (Cambronne)

FERMETURE DE LA RF DE SAINT-NAZAIRE

Fermeture qui prendra effet au 1^{er} septembre 2016
(la caisse fermant elle au 30 juin).

La DRFiP44 justifie son choix en nous expliquant que si les Recettes des Finances ont eu par le passé, leur rôle et leur utilité, elles ont petit à petit perdu nombre de leurs missions dans un souci de rationalisation.

L'annonce de la fermeture de l'ensemble des RF d'arrondissement en 2019 (environ une trentaine) est faite en séance.

Les missions : vont quasiment toutes être redispachées à la Direction à Nantes. Les encaissements au titre des Dépôts de fonds au Trésor et de la caisse des Dépôts seront effectués par la trésorerie de Saint-Nazaire Municipale.

Les agents : sur l'ensemble des agents (1 AFIP, 3 cadres A dont un huissier, 2 cadres B et 1 AST), certains ont déjà obtenu une nouvelle affectation.

- AST : emploi transféré au SIP de Saint-Nazaire.
- 2C : un à Pontchâteau un à la Baule.
- 1A : SIP Saint-Nazaire,
- Huissier : maintien à St-Nazaire (bien que son emploi soit transféré à Nantes)
- 1A+ : SPF Nantes

Pour les autres, dans l'éventualité où ils refusent de suivre leur mission à Nantes, ils bénéficient bien entendu de la garantie de maintien à la commune d'affectation locale (CAL) et ne bougeront donc pas de Saint-Nazaire s'ils n'en émettent pas le vœu.

VOTE FO : CONTRE

A FO, nous sommes contre les suppressions de poste et nous n'avons pas à juger de l'opportunité de la fermeture de telle ou telle structure.

DÉMÉNAGEMENT DE LA TRÉSORERIE DE MONTOIR

La mairie de Montoir avait indiqué, il y a plusieurs mois, qu'elle souhaitait récupérer ses locaux. La DRFiP44 avait demandé un report qu'il lui a été accordé jusqu'à la mi-avril 2016 (la 2^{ème} demande a fait l'objet d'un refus).

A terme, cette trésorerie se verra installée au 2nd étage Avenue Charles de Gaulle à St-Nazaire, dans le cadre de la densification de ce site où viendront également les collègues de St-Nazaire Municipale et Ets Hospitaliers.

Lors de la Commission Immobilière (du CHS-CT) du 15 décembre 2015, FO avait longuement évoqué les desiderata des agents de Montoir, qui ne voulaient pas être installés au 4^{ème} étage du site de Gaulle, du fait du nombre important de régisseurs qui leur rendent visite régulièrement. En effet, les ascenseurs n'étant toujours pas accessibles dans ce bâtiment (problème de mise aux normes), l'accueil des régisseurs les auraient à de nombreux allers-retours, les personnes extérieures au service devant être accompagnées.

Les agents ont émis le vœu d'être installés dans la période

transitoire à St-Nazaire Municipale : FO a remercié la Direction d'avoir tenu compte de la requête des agents, certes justifiée mais pour laquelle il a fallu insister impétueusement.

Dans ce poste, il y aura une unique caisse avec deux sous-caisses (accueil des régisseurs de Montoir et accueil des régisseurs de Saint-Nazaire) avec deux ordinateurs dédiés.

Les agents de Montoir s'inquiétaient également des opérations de déménagement : la direction a répondu qu'il n'y avait pas de renfort de droit mais que ce serait en fonction des besoins.

Par ailleurs, concernant les archives, elles seront réparties entre 3 sites : le courant suit les agents, ce qui concerne le compte de gestion sera transféré à Nantes. Le reste sera stocké sur le site de Gaulle.

A cet égard, la direction nous a indiqué avoir confié une mission sur optimisation des archives à un A+ en Direction.

Enfin, les collègues vont perdre les tickets -restaurant (convention avec un restaurant privé).

VOTE FO : CONTRE

Pourquoi un vote CONTRE ? Même s'il s'agit d'un déménagement d'une commune à une autre non initié par la DRFiP44, à FO, nous sommes convaincus qu'à terme ce poste sera fusionné. Un terme qui sera sans doute rapide, d'autant que la Direction nous a indiqué y avoir songé mais ne pas avoir disposé de suffisamment de temps pour réaliser cette fusion dans de bonnes conditions. (Elle a en outre ajouté que la taille d'un service comme Montoir n'est pas forcément optimale). Toutefois, ce ne sera pas pour janvier 2017.

QUESTION DIVERSES

Situation des SIE nantais : ils sont en grande souffrance depuis janvier suite aux dysfonctionnements de AMBRE (appariements), amplifiés à Nantes avec les éclatements des fichiers du fait des restructurations. La double peine ! La direction nous indique que les pénalités et les relances ont été neutralisées. Un responsable du bureau "Métier" (Bercy) et des techniciens viennent à Nantes le 2 mars.

Services d'Accueil et suppression de la PPE : certains accueils vont se voir doter d'ordinateurs mis à la disposition du public pour effectuer leurs démarches en ligne afin d'obtenir la prime d'activité. Pour le 44, il s'agit de Jules Verne, SIP Nantes Sud et St-Nazaire.

Travaux de St-Nazaire : le réaménagement du 4^{ème} étage devrait avoir lieu en septembre (consultation des entreprises récent). Pour l'ascenseur la DGFIP cherche une entreprise pour sa mise en conformité. Pour la société qui nous a mis en difficulté, des sanctions devraient être prises. Sur l'accueil et le cabinet médical, une commission immobilière a lieu début mars.

Amiante à Pornic : les résultats sont négatifs. La directrice a pris la décision de ne pas rapatrier les agents dans leurs bureaux; le temps qu'une solution soit trouvée. Une rencontre prochaine est prévue avec le Préfet (les travaux de désamiantage sont évalués à 500 00€).

